

IIc

NICOLAS possédait la seigneurie de Niederpallen à laquelle était attachée la basse et moyenne juridiction. C'est en sa qualité de seigneur de cette localité et de mayeur de Rédange (Chiny) qu'il rendit en 1681 hommage au roi d'Espagne.

Du temps de Nicolas le manoir de Niederpallen fut incendié par la foudre mais probablement reconstruit puisque l'abbé KALBERSCH (1795—1858) se rappelle « qu'il y a cinquante ans, un sixième du château et des biens était en possession de la famille DE VIART, qui descendait des Eyschen ». (7)

III

HENRI était un des fils de Nicolas.

Le dénombrement des feux de 1656 le dit mayeur de Niederpallen. De son union avec Suzanne Theisen il eut 7 enfants dont

IV

JEAN, qui était né le 2. 3. 1682 à Niederpallen où il épousa Catherine Fourmann. Leur 3^{me} fils

V

PIERRE, né le 12. 3. 1717, était depuis le 29. 12. 1751 l'époux d'Anne Marie Schaack de Baschleiden où résideront désormais « a Mottes », et comme propriétaires-cultivateurs aisés, les ancêtres directs de Paul Eyschen. (8)

Les Eyschen-Schaack avaient 4 fils ; en dehors de Joseph, mort célibataire et de Pierre, qui suivra, c'étaient deux ecclésiastiques :

VIa

JEAN-GUILLAUME naquit à Baschleiden le 9. 11. 1754.

Elève du collège des jésuites de Luxembourg, il figure (avec l'orthographe Eischen) sur la liste des élèves qui prirent part le 5. 8. 1771 au concours de la classe de poésie. (9) Ordonné prêtre en 1783 (l'abbé Faltz, auquel nous empruntons ces données, suppose que ce fut à Louvain) (10), il devint vicaire à Fischbach, avant de desservir la paroisse de Guerlange.

C'est ici qu'il vécut les affres de la persécution parce qu'il refusait de prêter le serment républicain.

Comme il avait toujours réussi à disparaître dans le maquis dès l'arrivée des gendarmes envoyés pour l'arrêter, le pouvoir central mobilisa un soir cinq unités pour s'accaparer du prêtre récalcitrant. Ce n'est qu'après une chasse à l'homme fort mouvementée et qui exigea d'Eyschen des sauts gigantesques (l'abbé Engling parle de neuf pas de « distance » !) (11), qu'il réussit à regagner sa cachette.

Sauf d'avoir « endéans les douze heures vu blanchir sa chevelure noire comme jais », il fut plus chanceux que son frère Nicolas et put attendre sain et sauf le moment où le décret du 28 ventôse de l'an VIII le sauva de la déportation.